

Corrigez votre DSN avec l'Annule et remplace

Pour corriger une DSN, vous pouvez utiliser la DSN Annule et remplace. Attention, selon les cas de figure, elle n'est pas toujours possible.

Extrait du Guide utilisateur DSN - Sources : dsn-info.fr

Une fois les anomalies corrigées vous devrez déposer un nouveau fichier :

- Si le précédent fichier était un fichier test, vous pouvez déposer un nouveau fichier test. Il vous faudra néanmoins, avant la date d'échéance, transmettre une DSN réelle afin de ne pas être relancé pour déclaration non reçue.
- 2 cas de figure :
 - Si vous avez reçu un (des) certificat(s) de conformité, vous devez effectuer une Annule et remplace
 - Si vous n'avez pas de certificat(s) de conformité, vous devez corriger les anomalies et transmettre à nouveau une DSN initiale.
- Si la date limite d'échéance est dépassée, vous ne pouvez transmettre votre fichier. Vous porterez néanmoins ces modifications dans la DSN du mois suivant

	Envoi	Type	Actions à effectuer
DSN mensuelle	Envoi réel	Initiale	<ol style="list-style-type: none"> Apporter les corrections dans le logiciel de paie Si vous n'avez pas reçu de certificat de conformité, vous devez corriger les anomalies et transmettre à nouveau une DSN initiale. Si la DSN du mois a été transmise et acceptée (certificats de conformité) et que la date d'échéance n'est pas dépassée transmettre une DSN « Annule et remplace » : <ol style="list-style-type: none"> a. Le type d'envoi se fait directement dans le logiciel de paie (rubrique S20.G00.05.002) b. Chaque DSN mensuelle annule et remplace à un numéro d'ordre qui ne peut être supérieur au numéro d'ordre de la DSN transmise précédemment. c. Il est possible d'émettre 3 DSN mensuelles « Annule et remplace » par échéance déclarative et pour un déclaré. Si la date d'échéance est dépassée les modifications seront portées dans une paie ultérieure et donc dans une DSN ultérieure
		Annule et remplace	<ol style="list-style-type: none"> Apporter les corrections dans le logiciel de paie Transmettre une DSN annule et remplace en changeant le n° d'ordre (doit être supérieur au n° de la DSN annule et remplace précédemment transmise) Si la date d'échéance est dépassée, les modifications seront portées dans la DSN mensuelle suivante (ne pas dépasser 3 envois d'annule et remplace)
	Envoi test		<ol style="list-style-type: none"> Apporter les corrections dans le logiciel de paie Transmettre un signalement en réel afin de reconstituer l'AE si nécessaire Le type d'envoi se fait directement dans le logiciel de paie (rubrique S20.G00.05.002) Chaque signalement annule et remplace à un numéro d'ordre qui ne peut être supérieur au numéro d'ordre du signalement transmis précédemment. Vous pouvez transmettre autant de signalement annule et remplace que nécessaire
Signalement d'événement	Envoi réel	Initial	<ol style="list-style-type: none"> Apporter les corrections dans le logiciel de paie Transmettre un signalement annule et remplace
		Annule et remplace	<ol style="list-style-type: none"> Apporter les corrections dans le logiciel de paie Transmettre un nouveau signalement annule et remplace en changeant le n° d'ordre (doit être supérieur au n° du signalement annule et remplace précédemment transmis) Vous pouvez transmettre autant de signalements annule et remplace que nécessaire et cela sans limite de délai A noter qu'en cas de correction de la paie après envoi d'un signalement FCT il est nécessaire d'émettre un FCT annule et remplace